

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2022	TARIFS 2023	DATE D'EFFET	ACTE
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS				01/01/2023	Délibération n° I-8 du 12 décembre 2022
<u>AERODROME</u>					
I- TAXES ATERRISSAGE					
(Les "Touch and Go" sont gratuits pour les appareils de moins de six tonnes)					
1.1 Tarif général					
Avions :					
0t<m<1,5t	atterrissage	5,20 €	5,50 €		
1,5t<m<3t	atterrissage	9,60 €	10 €		
3t<m<4t	atterrissage	13,60 €	14,30 €		
4t<m<5t	atterrissage	16,60 €	17,50 €		
par tonne supplémentaire		2,20 €	2,50 €		
Hélicoptères :					
0t<m<1,5t	atterrissage	4,10 €	4,30 €		
m>1,5t	atterrissage	6,10 €	6,40 €		
Aéroclubs :					
0t<m<1,5t	atterrissage	4,20 €	4,40 €		
1.2 Forfait atterrissage					
Général : (valable pour un appareil identifié)					
0t<m<1,5t (base de calcul - 150 atterrissages)	annuel	780 €	825 €		
(base de calcul - 20 atterrissages)	mensuel	104 €	110 €		
Hélicoptères : (valable pour un appareil identifié)					
0t<m<1,5t (base de calcul -150 atterrissages)	annuel	615 €	645 €		
(base de calcul -20 atterrissages)	mensuel	82 €	86 €		
Aéroclubs : (valable pour un appareil identifié)					
0t<m<1,5t (base de calcul -150 atterrissages)	annuel	630 €	660 €		
(base de calcul - 20 atterrissages)	mensuel	84 €	88 €		
U.L.M., motoplaneurs :					
(base de calcul - 60 atterrissages)	annuel	252 €	264 €		
(base de calcul -10 atterrissages)	mensuel	42 €	44 €		

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2022	TARIFS 2023	DATE D'EFFET	ACTE
<u>II- REDEVANCE STATIONNEMENT</u>					
Pour tout stationnement supérieur à 12h00					
- monomoteur	p/24 heures	7,80 €	8 €		
- bimoteur	p/24 heures	15,60 €	16 €		
<u>III- REDEVANCE BALISAGE</u>					
. Balisage	1/4 heure	7,40 €	8 €		
<u>IV- REDEVANCE OUVERTURE</u>					
(interventions hors ouverture normale)					
. Redevance ouverture	l'heure	32 €	35 €		
<u>V- REDEVANCE PASSAGERS</u>					
. Vols commerciaux à l'embarquement	l'unité	3,50 €	3,50 €		
<u>VI- REDEVANCE ABRI</u>					
. Avions basés à Cholet					
- moins de 1,5t	annuel	516 €	540 €		
- plus de 1,5t	annuel	684 €	720 €		
. Avions de passage					
- monomoteur	24 heures	14,50 €	15 €		
- bimoteur	24 heures	23 €	25 €		

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2022	TARIFS 2023	DATE D'EFFET	ACTE
<u>VII – GRATUITES</u>	Gratuit	Gratuit			
<ul style="list-style-type: none"> . "Touch and go" et remise de gaz des appareils de moins de 6 tonnes . Appareils de transport ou de travail aérien en vol d'essai ou de contrôle quel que soit le tonnage . Planeurs . Aéronefs d'Etat en mission technique sur ordre du ministère . Aéronefs en mission S.A.R. (Sauvetages et Recherches) . Aéronefs effectuant un retour forcé (conditions techniques ou météorologiques) . Appareils militaires quel que soit le tonnage . Aéronefs des aéroclubs agréés basés à Saumur, sous réserve d'un accord de réciprocité. 					
<u>VIII – REDUCTION DE 75 %</u>					
<ul style="list-style-type: none"> . Appareils de transport ou de travail aérien en entraînement et appareils privés en entraînement, de plus de 6 tonnes 					
<u>IX – REDUCTION DE 50 %</u>					
<ul style="list-style-type: none"> . Appareils participant à des manifestations aériennes 					
<u>X – AUTRES</u>					
<ul style="list-style-type: none"> . Remorqueurs de planeurs (lorsqu'ils sont utilisés à ce titre) : application du tarif "ULM et motoplaneurs" . Appareils du SEFA en école : application du tarif "général" de pilotage . Appareils de parachutage : application du tarif "aéroclubs" 					

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2022	TARIFS 2023	DATE D'EFFET	ACTE
XI – CARBURANTS					
. AVGAS 100LL: le prix facturé sera le prix d'achat au fournisseur après remise, sur lequel sera appliquée une marge fixe valorisée à 0,21 €/l HT, additionné des taxes correspondantes (y compris TVA à 20 %)	le litre				
. JET A1 : le prix facturé sera le prix d'achat au fournisseur après remise, sur lequel sera appliquée une marge fixe valorisée à 0,18 €/l HT, additionné de la TVA à 20 %	le litre				
NOTA : Pour tous les forfaits annuels, le choix doit être notifié à l'Agglomération du Choletais avant le 15 janvier en cours					
XII – FRAIS DE FACTURATION					
Redevance due lorsque le pilote ne s'est pas acquitté de ses redevances alors que le service AFIS était ouvert.	par facture	15 €	15 €		